



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 89037

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessaire prise en charge en France des patients atteints des maladies de Chiari et de syringomyélie selon les techniques de la SFT extra-durales, pratiquées en Espagne par le professeur Royo. Celui-ci opère avec succès depuis dix ans. Or des pays comme l'Italie, ou partiellement l'Espagne, prennent en charge le coût de l'opération, pas la France. Nous sommes concrètement confrontés à des médecins qui ont clairement déclaré que la craniectomie était le seul traitement de cette maladie. Cela est erroné. De plus, ce type d'opération engage des frais très importants pour la sécurité sociale de l'ordre d'au moins 30 000 euros. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89037

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7101

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)